



Préfecture de GIRONDE
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
 Service Santé-Environnement
 Bordeaux, le 28 juin 2006



Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
 CONTRÔLE SANITAIRE PRÉVU PAR L'A.P.

SYNDICAT CASTELNAU

Prélèvement : 03092062 Type visite: D1
 Prélevé le : jeudi 04 mai 2006 à 12h00
 par : Mr MOURIER.DDASS
 Commune : AVENSAN
 Installation : UCI 009449 CASTELNAU
 Point de surveillance : S 0300030066 BOURG
 Localisation exacte : ECOLE

MONSIEUR LE MAIRE
 MAIRIE DE AVENSAN
 MAIRIE
 33480 AVENSAN

Mesures de terrain

Couleur (0-r.a.s., sinon=1 cf comm.)
 Odeur (0-r.a.s., sinon=1 cf comm.)
 Saveur (0-r.a.s., sinon=1 cf comm.)
 Température de l'eau
 Chlore libre

Résultats

0 qualit.
 0 qualit.
 0 qualit.
 16,5 °C
 0 mg/lCl2

Limites de qualité

inférieure supérieure

Références de qualité

inférieure supérieure

25,00

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

effectuée par : LABORATOIRE DE L'INSTITUT EUROPEEN DE L'ENVIRONNEMENT, BORDEAUX (ref labo. 330106/2144)

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Turbidité néphélométrique NFU

0,1 NFU

2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,65 unitépH

6,50 9,00

FER ET MANGANESE

Fer total

20 µg/l

200,00

MINERALISATION

Conductivité à 20°C

780 µS/cm

180,00 1000,00

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Fluorures mg/l

1,95 mg/l

1,50

PARAMETRE AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)

0,04 mg/l

0,10

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h

5 n/ml

Bact. aér. revivifiables à 30°-44h

<1 n/ml

Coliformes totaux /100ml-M8

0 n/100ml

0

Entérocoques /100ml-M5

0 n/100ml

0

Escherichia coli /100ml-MF

0 n/100ml

0



Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00092062)

Eau non conforme aux normes en vigueur. Eau de qualité bactériologique conforme. Les teneurs en fluorures sont supérieures aux valeurs limites fixées par la réglementation. Leur origine est naturelle. RECOMMANDATIONS: LES FLUORURES: Il est recommandé: - une restriction de l'eau pour les usages alimentaires pour les nourrissons et les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans; - une limitation des apports complémentaires en fluorures pour toute la population (comprimés, sels fluorés, eaux minérales fluorées, dentifrices ou gels fluorés).

Pour le Directeur
Ingénieur principal d'études sanitaires
Gibert Cazaux